

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 Juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le 22 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 15 Juin s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario Aprile à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse Delpointe, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - MORTREUX Jean-Marc - SAUVAGE Joël - KERN Claudine - BOITTIAUX Daniel - SCHERER Murielle - MANN Ginette - OBJOIE Patrick - LASSELIN Marie-Jeanne - MONTUELLE Grégoire - SANS Patrick - MASSE Maryse - NICODEME Hervé - FLOUQUET Jacqueline - EPITALON Philippe - BASSEZ Michel - LAMBRECHT Thérèse - APRILE Corinne.

Excusés ayant donné procuration :

HOUREZ Dominique	à	SAUVAGE Joël
BAJEART Christine	à	EPITALON Philippe
DEGROS Bernard	à	MANN Ginette
HOUREZ Pauline	à	SANS Patrick
DURAN Jean-Philippe	à	BASSEZ Michel
POTIEZ Régis	à	APRILE Corinne

Absents: SCARTOCETTI Franck - LIBRE Dominique

Secrétaire de séance : MONTUELLE Grégoire

🕒 18 h 47 : Arrivée de Monsieur Franck SCARTOCETTI lors de la présentation du Compte Administratif 2016 (point n°5)

ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
2. COMMISSIONS MUNICIPALES – MISE A JOUR
3. CONSEIL D'ECOLE – ECOLE BARBUSSE-MICHEL – DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT

FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

4. COMPTE DE GESTION 2016
5. COMPTE ADMINISTRATIF 2016
6. AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2016
7. SUBVENTIONS 2017
8. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS
9. INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS LOCAUX
10. MISE EN OEUVRE DU RIFSEEP
11. ADHESION DE LA COMMUNE A L'EPA D'INGENIERIE TERRITORIALE (EX ATD) DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
12. ACHAT DU BATIMENT DE LA CARMi RUE DANTON
13. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION POLE SANTE DU CENTRE DE GESTION DU NORD
14. RETROCESSION DE VOIRIE RUE JACQUES DUCLOS
15. REMBOURSEMENT DE FRAIS

TRAVAUX - URBANISME

16. CONVENTIONS AVEC ENEDIS
 - A. PLAINE SPORTIVE
 - B. VIDEO-PROTECTION
17. POURSUITE DES DEMARCHES D'EXPROPRIATION - PROPRIETE « CHAVATTE »

DIVERS

18. MOTION AMIANTE

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur Grégoire MONTUELLE est nommé Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité le procès-Verbal du 23 Mars 2017.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour : un projet de délibération relatif à la prise en charge de formations de premiers secours ou toute autre formation d'intérêt pour les demandeurs d'emploi hérinois, agents et salariés en contrat aidé de la Commune et du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance accepte à l'Unanimité d'inclure ce nouveau projet de délibération à l'ordre du jour.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

En raison de la démission de Madame Frédérique Leroy en sa qualité de Conseillère Municipale, il est procédé à l'installation officielle du suivant de la liste « Hérin en Force » et ce, conformément à la réglementation en vigueur. Il s'agit de Madame Jacqueline Flouquet.

2. COMMISSIONS MUNICIPALES – MISE A JOUR

Suite à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal, il y a lieu de procéder à la mise à jour des membres des commissions suivantes :

- Emploi, Développement économique local, Formation professionnelle (12 membres),
- Information, Communication, Vie culturelle (12 membres),
- Enfance, petite enfance, jeunesse, vie scolaire, sports (12 membres).

L'Assemblée décide à l'Unanimité d'établir cette mise à jour comme suit :

Commission emploi, formation, développement économique local (12 membres) soit 11 membres et le Maire

- | | |
|------------------------|------------------------|
| 1-SCARTOCETTI Franck | 7- OBJOIE Patrick |
| 2-MONTUELLE Grégoire | 8- MASSE Maryse |
| 3-NICODEME Hervé | 9- LIBRE Dominique |
| 4- EPITALON Philippe | 10- BASSEZ Michel |
| 5- FLOUQUET Jacqueline | 11-DURAN Jean-Philippe |
| 6- BAJEART Christine | |

Information, Communication, Vie culturelle (12 membres) soit 11 membres et le Maire

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1-BAJEART Christine | 7-NICODEME Hervé |
| 2-SCHERER Murielle | 8- FLOUQUET Jacqueline |
| 3-HOUREZ Pauline | 9- APRILE Corinne |
| 4-HOUREZ Dominique | 10- LIBRE Dominique |
| 5-MONTUELLE Grégoire | 11- BASSEZ Michel |
| 6-EPITALON Philippe | |

**Commission enfance, petite enfance, jeunesse, vie scolaire, sports (12 membres)
soit 11 membres et le Maire**

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1-ZOCCALI Claudine | 7- FLOUQUET Jacqueline |
| 2-SCHERER Murielle | 8-OBJOIE Patrick |
| 3-HOUREZ Pauline | 9-LAMBRECHT Thérèse |
| 4-HOUREZ Dominique | 10-POTIEZ Régis |
| 5-MANN Ginette | 11-DURAN Jean-Philippe |
| 6-MONTUELLE Grégoire | |

3. DESIGNATION D'UN(E) NOUVEAU (ELLE) REPRESENTANT (E) ELU(E) AUPRES DE L'ECOLE BARBUSSE-MICHEL

Suite à la démission de Madame Frédérique Leroy en qualité de conseillère municipale et représentante élue auprès de l'école primaire Barbusse-Michel, le Conseil Municipal décide de désigner à l'Unanimité Madame Jacqueline Flouquet comme nouvelle représentante.

FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal adopte :

4. COMPTE DE GESTION 2016 : à l'Unanimité

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire sort de la salle de conseil et laisse la présidence à Madame ZOCCALI, 1^{ère} Adjointe ;

Présents : 18

Votants : 24

La présentation est réalisée par Monsieur SAUVAGE

18 h 47 : Arrivée de Monsieur SCARTOCETTI ;

Présents : 19

Votants : 25

Suite à la présentation, Madame ZOCCALI invite les membres du Conseil Municipal à délibérer sur le Compte Administratif 2016 ; celui-ci est adopté à l'Unanimité.

Monsieur le Maire réintègre la séance et reprend la présidence ;

Présents : 20

Votants : 26

6. AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2016 : à l'Unanimité

7. SUBVENTIONS 2017

Monsieur le Maire sort de la salle de conseil et laisse la présidence à Madame ZOCCALI,
1^{ère} Adjointe ;

Présents : 19

Votants : 25

L'Assemblée se prononce sur les diverses demandes de subvention étudiées en
Commission de Finances du 16 mai 2017, comme suit :

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION		Total subvention 2017	Nombre de voix
ARTICLE 6574 DU Budget			
Centre de Loisirs et de la Jeunesse de la Police Nationale Participation Transport Juillet et Août	1 500,00	1 500,00	Unanimité
Les Restaurants du Cœur	50,00	50,00	Unanimité

Monsieur le Maire réintègre la séance et reprend la présidence ;

Présents : 20

Votants : 26

8. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS

Vu les modalités d'attribution de l'aide départementale Villages et Bourgs et considérant
que :

- la Commune satisfait aux critères d'éligibilité de cette aide ;
- le projet de rénovation et de transformations intérieures de l'Eglise St Amand à
Hérin peut en bénéficier,

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- D'approuver ledit projet ;
- D'adopter le plan de financement s'y rapportant ;
- De solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'octroi de l'aide
départementale Villages et Bourgs.

9. INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS LOCAUX

CONSIDERANT que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de
fonction des élus locaux sont revalorisés en application :

- Du relèvement de la valeur du point d'indice prévu par le décret 2016-670 du
25 Mai 2016,
- Du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret
2017-85 du 26 janvier 2017,

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de fixer comme suit le Régime Indemnitaire
des élus, et ce à compter du 1^{er} Février 2017 :

- **Maire** : 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **Adjoint** : 20.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **Conseiller Municipal Délégué** : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

10. MISE EN OEUVRE DU RIFSEEP

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité la délibération portant sur la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE et CIA) en remplacement de la PFR abrogée.

11. ADHESION DE LA COMMUNE A L'EPA D'INGENIERIE TERRITORIALE (EX ATD) DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Suite à la dissolution de l'Agence Technique Départementale (ATD), l'Assemblée décide à l'Unanimité :

- D'adhérer à l'agence d'Ingénierie Départementale du Nord ;
- D'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'agence ;
- D'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la Commune
- De désigner Monsieur Jean-Paul Comyn comme son représentant titulaire à l'Agence et Mme Dominique Hourez comme représentant suppléant.

12. ACHAT DU BATIMENT DE LA CARMI RUE DANTON

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de :

- procéder à l'acquisition pour le prix de 80 000 euro, d'un immeuble sis à Hérin, 4 A rue Danton, cadastré section AH n°27 pour une contenance totale de 462 m²,
- donner l'autorisation à Monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à cette acquisition,
- Charger Maître De Cian, Notaire à Denain, de contractualiser la transaction avec le notaire mandaté par la CARMI.

13. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION POLE SANTE DU CENTRE DE GESTION DU NORD

L'Assemblée décide à l'Unanimité :

- d'adhérer au service de prévention pôle Santé/Sécurité au travail du CDG59,
- de retenir l'**option 1** qui propose un socle de prestations indivisibles aux collectivités s'acquittant du paiement de la cotisation additionnelle au tarif de 52 euro par agent convoqué.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'Adhésion afférente,

14. RETROCESSION DE VOIRIE RUE JACQUES DUCLOS

L'assemblée décide à l'Unanimité:

- d'émettre un avis favorable,
- ✓ A l'acquisition à l'euro symbolique des équipements de l'emprise de la rue Jacques Duclos ; ainsi que tous les réseaux y existant (eau, gaz, électricité, éclairage public, téléphonie, assainissement, EP et EU),
- ✓ A leur classement dans le domaine public pour les voiries et réseaux divers
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches administratives, comptables et juridiques nécessaires et à signer tout acte ou convention à intervenir s'y rapportant.

15. REMBOURSEMENT DE FRAIS

Pour permettre la vente du hangar sis 104 rue Jules Guesde, il a été nécessaire de désolidariser les différents réseaux desservant à la fois le hangar et l'habitation, le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de rembourser à Monsieur et Madame Schnier / Trudu, les frais de mise en service des réseaux gaz et électricité desservant leur logement.

TRAVAUX - URBANISME

16. CONVENTIONS AVEC ENEDIS

A. PLAINE SPORTIVE

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité la convention présentée par ENEDIS, permettant le raccordement d'une installation de consommation d'électricité à la future Plaine Sportive rue Danton.

B. VIDEO-PROTECTION

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité une convention relative à l'usage du réseau de distribution publique d'électricité pour l'installation et l'exploitation d'un réseau de caméras de vidéo-protection sur les supports de lignes aériennes Basse Tension.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une convention tripartite entre Enedis, le SIDEHAV et la Commune d'Hérin.

17. POURSUITE DES DEMARCHES D'EXPROPRIATION - PROPRIETE « CHAVATTE »

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de poursuivre la procédure d'expropriation et les modalités de mise à disposition du public du dossier simplifié relatives à la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste des parcelles AK 71 et 72.

DIVERS

18. MOTION AMIANTE

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de :

- réaffirmer son entière solidarité à l'égard des victimes de l'amiante et de leurs familles, touchées par ce grave problème de santé publique,
- exprimer sa vive désapprobation quant au désengagement du Département en matière de financement des associations de défense des victimes de l'amiante et de leurs familles.

19. PRISE EN CHARGE FORMATIONS PSC1 ET AUTRE

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- de reconduire la mise en place d'une formation de premier secours ou toute autre formation d'intérêt pour les demandeurs d'emplois hérinois, agents et salariés en contrat aidé de la Commune et du CCAS ; Trois groupes de 12 personnes pourraient ainsi se former chaque année pour un coût total annuel de 1 800 euros environ,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à celle-ci.

Il est procédé au vote :

Pour : 25

Ne prend pas part au vote : 1 - Monsieur MORTREUX

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

Ont été désignés par décision du Maire :

- La société SUEZ RV OSIS Nord - Agence Malaquin à St Amand-les-Eaux afin d'assurer le nettoyage mécanisé de la voirie communale pour les années 2017, 2018, 2019 avec un coût total annuel de 3 400 euro HT,
- La Société ID VERDE à Bouchain afin de réaliser l'entretien des espaces verts de la Ville pour l'année 2017 pour un coût maximum de 9 605.32 euro HT,
- La SA papeteries La Victoire à Tourcoing afin d'assurer le marché à bon de commandes de fournitures scolaire de la Ville pour la période 2017 à 2020 pour un coût annuel compris dans la fourchette de 10 000 euro HT minimum et 20 000 euro HT maximum,
- La SAS Contrôle G à Valenciennes, la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de rénovations et de transformations intérieures de l'église St Amand à Hérin pour un coût de 2000 euro HT.

Est signé un avenant n°1 avec la SAS Didier Bernier concernant le lot 4 du marché relatif à la restructuration de la salle des sports correspondant à une plus-value de 2 644 euro HT.

AUCUNE OBSERVATION N'EST FORMULEE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est présenté au Conseil Municipal les comptes rendus des commissions suivantes :

- Fêtes du 21/03/2017,
- Développement économique local du 13/04/2017,
- Finances 16/05/2017

AUCUNE OBSERVATION N'EST FORMULEE

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Grégoire MONTUELLE

Jean-Paul Comyn